

jouissent de la confiance de la nation canadienne sous notre constitution, l'appui auquel ils ont droit afin d'atteindre le noble but vers lequel notre pensée, à tous est tournée. Mais si nous sommes prêts à faire ce qui peut n'être que notre devoir, nous avons lieu d'attendre du ministère un exposé complet de l'emploi qui a été fait des \$50,000,000 qui lui ont été confiés au mois d'août dernier. La nation canadienne a généreusement ouvert sa bourse, elle l'ouvre encore largement, mais si nous sommes disposés à croire, comme nous le croyons, qu'il y a eu des négligences dans l'emploi des fonds, que des erreurs de jugement ont été commises, nous ne voulons pas relever ces négligences et ces erreurs de jugement.

Qu'une dépense d'une cinquantaine de millions se fasse sans être accompagnée de la moindre erreur, il n'est guère possible d'y compter; ce serait peut-être exiger trop de la nature humaine. Une chose cependant ne saurait se perdre de vue, c'est qu'il s'est commis des erreurs, perpétré des fraudes qui ont nui à la santé de nos troupes et porté préjudice à l'efficacité de leur service. Ces fraudes, on les a jugées si flagrantes et si criminelles, qu'en ces deux ou trois dernières semaines le ministre la Milice a déclaré lui-même à trois ou quatre reprises et en différentes parties du pays que s'il connaissait le fournisseur des bottes qui ont ainsi répandu la maladie et la souffrance dans les rangs de nos soldats sur les plaines de Salisbury, cet homme mériterait d'être fusillé.

L'honneur du ministre est en jeu; il en est de même du bon renom du pays. Découvrir les coupables n'est pas chose impossible. Jusqu'à présent, c'est sur le ministre que pèse toute la responsabilité, et c'est à lui qu'il appartient de prendre les mesures propres à venger son honneur. On nous a dit qu'une commission composée de trois personnes a été chargée par le Gouvernement de s'enquérir de cette affaire, et il y a dix ou douze jours à peine, on disait que le ministre, non content de cette enquête, avait lui-même fait ouvrir au ministère une investigation dans le but de se rendre compte de la réalité des faits. Je ne sais si c'est à cela que le Gouvernement entend borner son intervention; qu'il me soit cependant permis de dire que l'on devrait faire la lumière la plus complète sur cette affaire, afin que le peuple se trouve en mesure de faire la part des responsabilités.

Dans les rangs de la gauche, on n'entend pas faire de critique; pour ma part, je n'y

songe certainement pas. Le profond souci de chacun, certes, c'est que la santé et le bien-être des braves qui, au risque de leur vie, volent à la défense de l'empire, soient l'objet de tous les soins dont nous sommes capables. Si le ministre était ici, je lui dirais que c'est lui que l'on blâme en certains quartiers. On prétend que si les bottes fournies aux soldats ne sont pas telles qu'elles devraient être, il ne faut pas s'en prendre ni à la fabrication ni à la qualité des fournitures, mais plutôt aux stipulations du cahier des charges imposé aux fabricants. Le "Shoe and Leather Journal", revue industrielle publiée bi-mensuellement à Toronto, disait dans son édition du 1er janvier:

Les fabricants de chaussures mûris par l'expérience rendent hommage aux maisons qui ont déjà rempli des commandes de l'Etat. En général, disent-ils, les chaussures sont conformes aux stipulations du cahier des charges, et c'est dans les conditions les plus difficiles que furent fournies les bottes destinées au premier contingent. Aux yeux de la plupart, le cahier des charges ne prescrit point de chaussure dite de "combat". La semelle n'est pas assez forte, elle n'est ni piquée ni garnie de clous à grosse tête, et le talon n'est pas muni d'un contrefort en acier. Le renfort de semelle est trop étroit et trop faible pour résister au travail à la pelle. Les empeignes ne sont pas toujours assez fortes, et dans les cas où elles le sont, il leur manque la souplesse. Bref, le cahier des charges prescrit une chaussure dont on peut fort bien se servir au Canada, pour la parade et l'exercice, mais qui ne répond pas aux exigences du service en Angleterre encore moins sur le continent européen.

Dans cette même édition du "Shoe and Leather Journal" se trouve une interview de M. W. V. Matthews, directeur de la fabrication à l'établissement bien connu de Ames-Holden-MacCreedy, interview qui est comme suit:

"Ces bottes", dit M. Matthews, "n'ont jamais été fabriquées pour le service à l'étranger, car le Gouvernement savait fort bien que son cahier des charges prescrivait des bottes ne ressemblant en aucune façon à celles que l'on fournit régulièrement à l'armée en Angleterre et chez les nations européennes. Le Gouvernement ne visait pas à créer un nouveau type de chaussure militaire à l'intention des nations auxquelles l'expérience a appris quelle est la chaussure qui convient le mieux au service en temps de guerre."

"Il existe une chaussure pour l'armée," dit M. Matthews en prenant à la main un modèle de chaussure de l'armée anglaise, le vrai type de la botte de service, "et c'est la seule qui puisse résister à la fatigue du service actif. La paire pèse 65 onces. Les bottes fournies au Gouvernement canadien ne pèsent pas plus de 38 onces, soit 18 ou 20 onces de plus que la chaussure ordinaire à trépointe pour hommes. A examiner les deux chaussures, on ne saurait